

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2025

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE302

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° CE|197 de Mme Errante

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.